

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
N°2022-24

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14  
Présents : 11  
Pouvoir : 00  
Votants : 11

L'an deux mil vingt deux  
Le 21 juillet à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 12 juillet 2022

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Laure-Paola GUIVIER, Albane PINEDE, Marcel BERTHIER, Dominique FLACHER, David ORJOLLET, Annie PIGNEDE

EXCUSES : Pascale CHOTEL, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT

Secrétaire de séance : Annie PIGNEDE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'acquiescer par voie de préemption l'ancien bar.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget communal 2022,

L'adjoint aux finances, Monsieur Dominique FLACHER, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'autoriser la décision modificative suivante :

D 2313 immobilisations en cours : - 292 000.00 €

D 2138 Autres constructions : + 292 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la proposition et en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**ACCEPTE** la décision modificative ci-dessus

**AUTORISE** le Maire à effectuer le mandatement correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE - Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé

